

Macron doit dissoudre Charlie Hebdo : la caricature est désormais interdite en France !

écrit par Christine Tasin | 17 septembre 2021

Le Tribunal correctionnel de Toulon a condamné Michel-Ange Flori à 10.000 euros d'amende ce vendredi pour avoir représenté sur ses panneaux publicitaires le Président Macron en Hitler et Pétain cet été, à Toulon et la Seyne-sur Mer. Le publicitaire comparaissait pour injure publique. Il fait appel.



Michel-Ange Flori à son arrivée au Tribunal judiciaire de Toulon, avant son procès © Radio France - Christelle MARQUES

Le Tribunal correctionnel de Toulon a condamné Michel-Ange Flori à 10.000 euros d'amende ce vendredi pour avoir représenté sur ses panneaux publicitaires le Président Macron en Hitler et Pétain cet été, à Toulon et la Seyne-sur Mer. Le publicitaire comparaissait pour injure publique. Il fait appel.



Michel-Ange Flori à son arrivée au Tribunal judiciaire de Toulon, avant son procès © Radio France - Christelle MARQUES

Je croyais, naïve que je suis, que le délit d'outrage au Président avait été aboli...

Après une audience de près de 3h, la présidente et ses deux assesseuses se sont retirées pour délibérer. Quelques dizaines de minutes plus tard, les magistrates sont revenues et la présidente a indiqué que le Tribunal reconnaissait coupable Michel-Ange Flori des faits qui lui étaient reprochés et le condamnait à 10.000 euros d'amende. « *Les motivations complètes de cette décision sont dans le jugement mais sachez qu'il y a toujours une limite Monsieur Flori* », a commenté brièvement la présidente.

Dans une longue plaidoirie mêlant arguments de droit et surtout tribune politique anti-Macron, l'avocat de Michel-Ange Flori a tenté de démontrer que son client devait être relaxé. « *Ces affiches sont dérisoires, peut-être vulgaires et outrancières, mais elles ne constituent pas une injure* » affirme Me Béranger Tourné s'appuyant sur une décision de la Cour européenne des droits de l'homme transposée, selon lui, à trois décisions en droit français.

« *Je ne regrette rien, j'assume complètement ma liberté d'expression* » indiquait un peu plus tôt le prévenu. « *Vous pensez qu'on peut rire de tout avec tout le monde* » l'interroge la présidente. « *Je n'ai pas dépassé les limites* » lui répond Michel-

Ange Flori. La magistrate lui rappelle alors qu'il n'a pas été poursuivi pour toutes ses affiches, comme celle par exemple de Macron en César. « *Vous ne voyez pas la nuance ?* » s'enquiert-elle auprès de l'afficheur qui lui répond simplement par un non.

« *Chacun comprendra qu'il n'est pas reproché à Michel-Ange Flori d'avoir usé de sa liberté d'expression mais d'en avoir abusé. Michel-Ange Flori n'est pas un humoriste, ni un intellectuel mais un délinquant récidiviste* », argumente le parquet faisant allusion aux dix mentions sur le casier judiciaire du prévenu et avant de prendre ses réquisitions.

[...]

À l'énoncé de la décision, pas un mot dans la salle. La présidente avait indiqué en préambule qu'elle ne tolérerait aucun débordement. Mais à l'extérieur, l'avocat de Michel-Ange Flori peine à contenir son agacement. « *Nous avons été jugés dans un délai sacrément record. C'est à croire que le Tribunal de Toulon ne connaît pas l'engorgement judiciaire que l'on connaît à Paris, à Marseille, à Brest ou à Strasbourg. Ce procès est évidemment un procès politique, un procès exceptionnel. Ce procès est devenu un procès exorbitant et ça, nous ne pouvons pas l'accepter. Puisqu'il a été rendu en quelque sorte finalement au nom de la raison d'État et pas en droit, nous irons chercher le droit devant la Cour d'appel. Si on ne le trouve pas, on ira devant la Cour de cassation. Et si on ne le trouve pas encore, devant la Cour européenne comme elle l'a fait à l'époque s'agissant de « casse toi pauvre con » et de Sarko. Elle viendra dire le droit et l'imposer à la France puisque certaines juridictions sont sourdes au bon droit* », a réagi Me Tourné.

Semblant accuser le coup, mais persuadé de son bon droit, Michel-Ange Flori regrette que « *cela soit à Toulon, ville où je vis que le droit à la caricature soit enterré. Je vais continuer car sinon cela signifie qu'il faudrait un brevet pour faire des caricatures. Ce que le Tribunal avait l'air de penser ou plutôt le procureur. Donc je continuerais ma parodie et ma satire. Je ne regrette rien. Je pense que si Thierry Le Luron était encore en vie et qu'il habitait Toulon, on l'aurait incarcéré* » .

On comprend entre les lignes, sans avoir les motivations complètes que Michel-Ange Flori est triplement coupable :

1 il n'est pas un humoriste... Bigre ! Je ne savais pas que Ruquier était un humoriste, je ne vois pas à quel titre, sinon, il aurait pu être relaxé après avoir traité Marine le Pen d'étron... C'est parce que Guy Bedos est un humoriste qu'il a été relaxé après avoir [traité Marine le Pen d'Hitler](#). Lui il a le droit, le petit entrepreneur Flori non. Il n'est pas dit que si Flori avait fait une affiche montrant Marine en Hitler il aurait été condamné... je me trompe, Madame la Présidente ?

Quand au fils Bedos, Nicolas de son prénom... il a été relaxé après avoir traité Marine de « salope fascisante »... c'est bien une injure et non une caricature me semble-t-il, non ? Il y avait bien injure publique, non ? Nicolas Bedos avait pourtant été relaxé... J'imagine que l'avocat de Michel-Ange Flori le bien nommé a déjà une hotte pleine de jurisprudences pour l'appel.

2 il n'est pas un intellectuel... Bigre ! Qu'entend donc la Présidente par Intellectuel ? S'appeler BHL et être connu ? Intervenir sur les plateaux télévisés et donc être du bon côté du manche ? Si je parais à la barre pour avoir publié sur RR des caricatures de Macron (il y en a un sacré paquet, dont celle de Flori, forcément), va-t-on, malgré mon statut universitaire d'agrégé, me dénier le grade d'intellectuelle ? Ça pourrait être intéressant...

Or, si on suit le Robert et le Larousse... il semble que l'on reproche à monsieur Flori d'être un travailleur manuel, qui n'aurait pas l'heur de caricaturer, faisant partie de la caste des intouchables Manuels...

intellectuel, intellectuelle

adjectif et nom

1. Chez qui domine l'activité de l'esprit, qui est tourné vers les activités de l'esprit : Cet enfant est très intellectuel.
2. Dont la profession, l'activité principale fait exclusivement appel au travail intellectuel. (Abréviation populaire : intello.)

Définitions proposées par les [Dictionnaires Le Robert](#) · [En savoir plus](#)



intellectuel

adjectif et nom

1. Qui se rapporte à l'intelligence (connaissance ou entendement).
La vie intellectuelle.
2. Qui a un goût prononcé (ou excessif) pour les choses de l'esprit.

Synonymes : cérébral

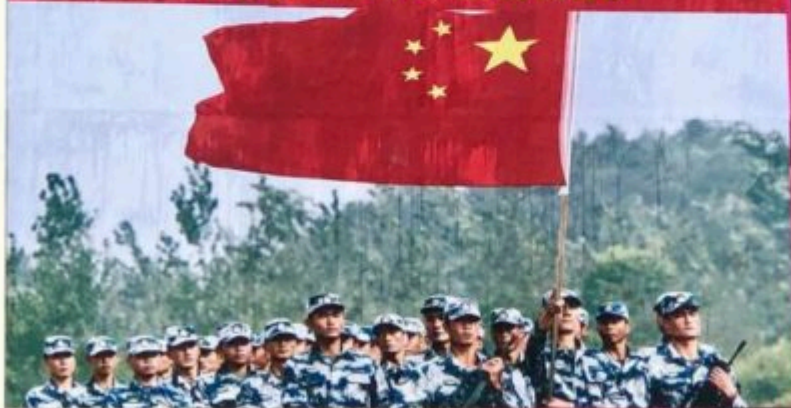
- Dont la vie est consacrée aux activités de l'esprit.
Les travailleurs intellectuels et les travailleurs manuels.

C'est-y-pas de la discrimination ça ? 68 n'est pas passé par là ? [Un homme qui toute sa vie a collé des affiches publicitaires](#) n'aurait pas le droit de penser, de comprendre ?

Des activités intellectuelles interdites aux manuels par la justice ? Je suis heureuse d'avoir vécu jusque-là pour voir ça...

3 Cet homme qui dit ce qu'il pense et qui va jusqu'à l'afficher est un délinquant récidiviste puisqu'il dénonce terroristes et tyrans... Que voulez-vous, contrairement aux dégénérés gauchos et écolos qui salissent nos murs et nos espaces libres il ne pense pas bien :

**MACRON DEMANDE
À L'ARMÉE CHINOISE D'ÉCRASER
LES GILETS JAUNES**



Siret 522 476 167

FLORI



Comment peut-on afficher de telles choses ? Celui qui fait cela ne peut qu'être un délinquant... aux yeux de la justice française, bien malade...

<https://resistancerepublicaine.com/2016/03/24/la-mort-pour-les-terroristes-sur-un-panneau-de-4-metres-sur-3/>

<https://resistancerepublicaine.com/2016/07/24/coup-de-chapeau-a-michel-ange-flori-qui-harcele-le-gouvernement-avec-ses-gigantesques-panneaux-publicitaires/>

Je m'incline devant Michel-Ange Flori, homme libre s'il en fût, en sus de Zemmour.

Et je m'inquiète encore plus pour la liberté d'expression que piétine en toute impunité Macron chaque jour, aidé par ses députés, sénateurs, ministres et des juges qui n'ont rien d'objectifs.